

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2020

---

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AS132

présenté par  
M. Touraine et Mme Pitollat

-----

### ARTICLE 8

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la suppression de l'article 8, dont les fondements ne semblent pas adaptés. En effet, les références de l'article ne correspondent pas à l'état du droit. Par ailleurs, si les conclusions du Ségur de la Santé invitent effectivement à ce que chaque territoire puisse adapter son organisation, cette disposition n'apparaît pas à priori correspondre aux points débattus dans le cadre du Ségur.